

55

Commission permanente
Séance du 17 octobre 2022



Rapporteur : M. MARTIN

41 - Finances, Moyens des services

Ancienne gendarmerie de Hédé - Constat de désaffectation et déclassement du domaine public

Le lundi 17 octobre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SOHIER (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 24 janvier 2022 relative à la vente de l'ancienne gendarmerie de Hédé à la SADIV ;

Expose :

Suite au départ des gendarmes le 18 mars 2019, l'ancienne gendarmerie de Hédé a été restituée au Département par CDC Habitat le 19 juillet 2019, dans le cadre d'un avenant au bail emphytéotique administratif du 19 mai 2006.

Depuis, cet ensemble immobilier a été utilisé par le Département pour y héberger des Mineurs non accompagnés (MNA).

La Commission permanente réunie le 24 janvier 2022 a autorisé la vente de l'ancienne gendarmerie à Terre et Toit dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Hédé, pour le prix de 25 000 €, conformément à l'estimation de sa valeur vénale par la direction de l'immobilier de l'Etat.

Cette autorisation était donnée sous réserve du constat de la désaffectation du site puis de son déclassement du domaine public après le départ des MNA.

Début septembre 2022, tous les MNA ont été relogés vers d'autres sites et l'ancienne gendarmerie est aujourd'hui libre de toute occupation.

Décide :

- de constater la désaffectation de l'ancienne gendarmerie de Hédé, cadastrée section A n°96 et 101, 5 rue Jean Boucher, à Hédé-Bazouges ;

- de procéder au déclassement du domaine public départemental de l'ancienne gendarmerie de Hédé cadastrée à Hédé-Bazouges section A n°96 et 101 pour une contenance de 5 040 m².

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 19 octobre 2022

ID : CP20220782